

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB

DC N° 14.221

DECISION

*Concernant la fixation de tarifs
de l'Ecole de Musique de ROYAN*

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 15 mai 2013 (DC N°13/276) concernant la fixation des tarifs de l'Ecole de Musique de ROYAN pour l'année scolaire 2013/2014 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 21 mai 2013,

D E C I D E

- de fixer à compter du 1^{er} septembre 2014, les tarifs de l'Ecole de Musique comme suit :

	<i>Pour mémoire Ancien tarif</i>	<i>Nouveau tarif</i>
I - COTISATIONS - ENFANTS (Montant trimestriel)		
<u>Module 1</u> * Instrument + formation musicale + pratique d'ensemble - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	48,00 € 85,00 €	49,00 € 87,00 €
<u>Module 2</u> * Formation musicale + pratique d'ensemble - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	45,00 € 65,00 €	46,00 € 67,00 €
<u>Module 3</u> * Formation musicale - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	42,00 € 62,00 €	43,00 € 64,00 €
<u>Module 4</u> * Pratique d'ensemble et/ou éveil musical - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	41,00 € 41,00 €	42,00 € 42,00 €
<u>Module 5</u> * Chorale, harmonie, orchestre symphonique, atelier rock.... - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	17,00 € 18,00 €	18,00 € 19,00 €
(2 ^{ème} enfant et plus) - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	16,00 € 23,00 €	17,00 € 24,00 €
<i>Durée des cours (suivant les niveaux)</i> * Instrument : de 0h20 à 1h * Formation musicale : de 0h45 à 2h00 * Pratique d'ensemble : de 0h45 à 1h30		

<u>COTISATIONS - ADULTES (Montant trimestriel)</u>	Pour mémoire Ancien tarif	Nouveau tarif
<u>Module 1</u> - ROYAN - Autres Communes	62,00 € 110,00 €	63,00 € 112,00 €
<u>Module 2</u> - ROYAN - Autres Communes	55,00 € 84,00 €	56,00 € 86,00 €
<u>Module 3</u> - ROYAN - Autres Communes	52,00 € 80,00 €	53,00 € 82,00 €
<u>Module 5</u> - ROYAN - Autres Communes	18,00 € 20,00 €	19,00 € 21,00 €
II - CONDITIONS D'INSCRIPTION		
<ul style="list-style-type: none"> * Eveil musical : dès l'âge de 4 ans dans la limite des places disponibles * Adultes : dans la limite des places disponibles * Disciplines instrumentales : après tests à la rentrée, âge minimum 6 ans * Formation musicale : après tests à la rentrée, âge minimum 7 ans 		
III - LOCATION INSTRUMENTS		
27,00 €/trimestre + Caution de 150,00 €/instrument		

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 & 7083 - Fonction 311 sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 juillet 2014

Fait à ROYAN, le 17 juillet 2014
Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO